

Tarifs applicables au 01/11/2017

TRANSACTION – VENTE

Montant	Honoraires TTC
Jusqu'à 100 000 euros	8 % avec un minimum de 5000 €
De 100 001 euros à 150 000 euros	7 %
De 150 001 euros à 200 000 euros	6.5 %
De 200 001 euros à 250 000 euros	6 %
De 250 001 euros à 300 000 euros	5.5 %
De 300 001 euros à 500 000 euros	5 %
A partir de 500 001 euros	4.5 %

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est le Mandant (vendeur), sauf disposition contraire du mandat.

LOCATION A USAGE D'HABITATION PRINCIPALE

● Honoraires de visite, constitution du dossier locataire et de rédaction du bail :

- Part bailleur : 10 €/m²
- Part locataire : 10 €/m²

● Honoraires d'établissement d'état des lieux (entrée/sortie) :

- Part bailleur : 3 €/m²
- Part locataire : 3 €/m²

GESTION LOCATIVE

Honoraires : 6 % TTC du quittancement à la charge du mandat

Garantie Loyers Impayés : 2.3 % TTC du quittancement à la charge du mandant

Aide à la déclaration de revenus fonciers : 70 €/an à la charge du mandant

